



VERSAILLES

Dossier de pré inscription en Crèche Familiale Crèches collectives Multi-accueils

Prochaines réunions d'information sur les modes d'accueil en Mairie

Le mardi 13 octobre 2020 à 19h30 - Annulée

Le mardi 2 février 2021 à 19h30 - Annulée

Le mardi 1er juin 2021 à 19h30

Accueil Mairie :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h (le mardi jusqu'à 18h)
Et le samedi de 8h30 à 12h

Renseignements téléphoniques :

01 30 97 85 55

Relais Assistantes Maternelles/Relais d'accueil de la Petite Enfance

9 rue Richaud – 01 30 83 00 70 – ram@versailles.fr
Entretiens individuels sur inscription préalable

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées par la Direction de la Petite Enfance de la Ville de Versailles dans un fichier informatisé pour la gestion des demandes de places en crèches. Elles sont conservées pendant 1 an et sont destinées aux seuls personnels concernés. Conformément à la loi « informatique et libertés » et au Règlement Général sur la Protection des Données, vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition et de portabilité de vos données en contactant notre Délégué à la Protection des Données à l'adresse suivante : correspondant.cnif@versailles.fr

DEMANDE DE MODE D'ACCUEIL REGULIER

Cadre réservé au service :

Date d'enregistrement :

Renseignements concernant les parents :

Adresse actuelle :

.....

Et future (si nécessaire)

Date de l'emménagement :/...../.....

Téléphone domicile:

	Représentant 1	Représentant 2
Nom et Prénom		
Date de naissance		
Téléphone portable		
Adresse courriel		
Profession		
Employeur : <i>Nom</i> <i>Adresse</i> <i>Téléphone</i>		

Situation familiale :

Célibataire Vie maritale Mariés** Pacs**

Séparés Divorcés Veuf (ve)

** préciser l'année

Renseignements concernant l'accueil de l'enfant :

Nom de l'enfant : Prénom de l'enfant s'il est né :

Prénoms du jumeau ou de la jumelle.....

Né(e) le :

Naissance présumée le :

Nombre d'enfants à charge (*y compris l'enfant inscrit*) :

Enfant handicapé à charge : Oui
 Non

Documents à fournir (en copie) :

FAMILLE	<ul style="list-style-type: none"> o livret de famille ou à défaut acte de naissance de chaque membre du foyer o s'il y a lieu, jugement de divorce ou décision du Juge aux Affaires Familiales o justificatif de domicile (quittance de loyer ou facture d'électricité) de moins de 3 mois
SITUATION PROFESSIONNELLE	<p>Si vous êtes bénéficiaire de minima sociaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Revenu de Solidarité Active (RSA), - Allocation de Solidarité Spécifique (ASS), - Allocation Adulte Handicapé (AAH) <p>Merci de fournir le justificatif.</p>

Demande d'inscription :

Quartier	Etablissement	Horaires	Fermetures *
Tout quartier <i>Sauf St Louis et Notre Dame</i>	Crèche Familiale	7h30 à 19h	4 semaines en août et 1 semaine à Noël
Chantiers	Crèche Collective Le Manège Enchanté	7h à 19h	4 semaines en été, 1 semaine au printemps et 1 semaine à Noël
	Multi-accueil Jeu de l'Oie	7h30 à 19h	4 semaines en été et 1 semaine à Noël
	Multi-accueil Chantiers	8h à 18h30	
Porchefontaine	Crèche Collective J. Veslot	7h à 19h	4 semaines en été et 1 semaine à Noël
	Multi-Accueil Porchefontaine	8h à 18h	6 semaines en été, la moitié des vacances scolaires et tout Noël
Saint Louis	Multi-accueil Saint Louis (<i>non marcheurs</i>)	8h – 18h	6 semaines l'été ; la moitié des vacances scolaires et tout Noël
	Multi-accueil Borgnis Desbordes (<i>marcheurs</i>)		
	Crèche collective Les Petites Canailles	8h – 19h	3 semaines en août et 1 semaine à Noël
Notre-Dame	Multi-Accueil Goutte de Lait	8h à 18h	6 semaines en été, la moitié des vacances scolaires et tout Noël
	Crèche Collective Chat Botté	7h à 19h	4 semaines en été et 1 semaine à Noël
	Crèche collective Réglisse	7h30 – 19h30	3 semaines en août, 1 semaine à Noël et 1 semaine en avril
	Multi-accueil Notre-Dame	8h30 à 17h	6 semaines l'été ; la moitié des vacances scolaires et tout Noël
Clagny	Multi-accueil Clagny	8h30 à 17h	Fermeture du 12 juillet 2021 au 31 août 2022
Montreuil/Jussieu	Crèche Collective Saint Nicolas	7h30 à 19h	4 semaines en été et 1 semaine à Noël
	Crèche Collective MA Boivin	7h à 18h30	
	Multi-accueil Petits Bois	8h30 à 17h	6 semaines l'été ; la moitié des vacances scolaires et tout Noël
	Multi-Accueil Près-Aux-Bois	8h à 18h	6 semaines en été, la moitié des vacances scolaires et tout Noël
	Multi-accueil Vauban	8h30 à 17h	6 semaines en été et toutes les petites vacances scolaires
	Crèche Collective Babilou Wapler	8h – 19h	3 semaines en été et 1 semaine à Noël

* A l'exception de la semaine de fermeture à Noël, les enfants peuvent être remplacés dans d'autres établissements.

Faites **au maximum 3 choix**, sans ordre de priorité, parmi ces modes d'accueil :

L'attribution des places se fera sur les choix que vous aurez formulés sur cette fiche. Il est donc essentiel qu'ils correspondent bien à vos besoins.

Par ailleurs, lorsqu'une place est refusée par la famille, **l'ancienneté du dossier n'est pas conservée.**

5 jours par semaine ou 4 jours sauf mercredi en accueil individuel au domicile d'une assistante maternelle de la Crèche Familiale :

- 7 heures minimum par jour : (entre 7h30 et 19h)

➤ Crèche Familiale Animaux domestiques acceptés : oui non

Quartiers souhaités (à remplir **obligatoirement**):

Temps d'accueil souhaité : 5 jours 4 jours sauf mercredi

5 jours par semaine en accueil collectif :

• **8 h minimum par jour** :

Manège Enchanté
J. Veslot
MA Boivin
Saint Nicolas

Jeu de l'Oie
Chantiers
Chat Botté
Réglisse
Babilou wapler
Les Petites Canailles

• **6 h minimum par jour** :

Saint Louis/Bornis Desbordes
Porchefontaine
Goutte de Lait
Près-Aux-Bois
Petits Bois
Vauban
Clagny (fermeture 12/07/21 au 31/08/22)
Notre Dame

1, 2, 3 ou 4 jours par semaine en accueil collectif :

Jours d'accueil souhaités :

Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi

• **8 h minimum par jour** :

Jeu de l'Oie
Chantiers

• **6 h minimum par jour** :

Saint Louis/Bornis Desbordes
Porchefontaine
Goutte de Lait
Près-Aux-Bois
Notre-Dame
Petits Bois
Vauban
Clagny (fermeture du 12/07/21 au 31/08/22)

Date d'entrée souhaitée * :

** l'entrée effective de l'enfant est précédée par une période d'adaptation d'environ une semaine.*

Observations :

Je déclare que tous les renseignements fournis sont exacts et m'engage à prévenir par écrit l'administration en cas de changement de situation.

Date et signature, précédé de la mention « lu et approuvé » :